Nous, bénévoles, représentantEs de structures, adhérentEs et salariées d'ESS'entiel Ploërmel, pôle de développement de l'ESS du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne.

RéuniEs en Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement, au siège de l'association, le soir brumeux du lundi 4 novembre 2024, avons procédé à l'étude attentive du scénario B « groupements territoriaux » proposé dans le cadre de « L'évolution du collectif Cress – Pôles - TAgBZH – Cric » et notamment le dernier document qui nous avait été transmis le 25 octobre.

Après en avoir débattu en conscience, nous sommes parvenuEs à la résolution suivante, adoptée à la majorité des adhérentEs présentEs et représentéEs :

Nous ne nous engageons pas dans cette réorganisation, pour l'instant, pour quatre raisons principales.

> Elles tiennent d'abord au fait que cette réorganisation va à l'encontre de l'esprit d'ancrage territorial de proximité qui doit fonder nos actions.
>
> Nous percevons le risque d'une organisation pyramidale, descendante, contraire à l'esprit même d'une gouvernance ESS avec une incidence évidente sur la liberté d'action, de parole, d'orientation et de décision de notre structure qui assume jusqu'alors pleinement ses responsabilités.
>
> Nous considérons aussi que ce projet n'est pas « mûr » au sens où nous n'avons pas connaissance de tous les enjeux qui nous permettraient de prendre une décision ferme et définitive.
>
> Et enfin parce que le délai de prise de décision est trop court.

Nous prenons également cette décision sur la base d'un ensemble de questions qui sont autant de craintes face aux incertitudes de ces perspectives parmi lesquelles :

> Le territoire envisagé, s'il partage une caractéristique rurale et ses enjeux, n'existe pas en tant que tel tant il est grand et divers, ce qui rendra particulièrement difficile la mobilisation et la participation bénévole.
>
> > De ce fait, quel serait le temps et les capacités réellement disponibles pour répondre aux besoins locaux ?
> >
> > L'évolution envisagée supposera en effet un éloignement des centres de décisions ayant pour conséquence moins d'efficacité dans l'action et plus de souffrance au travail.
>
> Quel serait le devenir de nos salariées ?
>
> > Qu'est-ce qui garantit que les trois emplois seront préservés à moyen et long terme et dans quelles conditions ?
> >
> > En cas de divergence entre le groupement employeur et la structure associative locale, quel serait son impact sur les salariées ?
>
> Nous saluons le fait que l'on envisage d'accorder plus de moyens au centre rural de la Bretagne mais nous interrogeons la destination de ces fonds dans le cadre d'une réorganisation supposant la création d'une instance supplémentaire.
>
> Nous redoutons enfin une plus forte institutionnalisation du groupement qui serait également liée à l'entrée de plus grosses structures éloignées des enjeux des acteurs de terrain et de notre vision de l'ESS.